

PERMANENCES NUMÉRIQUES

Si vous souhaitez apprendre les bases du numérique en toute sérénité, une conseillère numérique se déplace à la Mairie deux fois par mois : le mardi de 14h00 à 16h30.

Dates des permanences à venir :

16 & 30 janvier

13 & 27 février

12 & 26 mars

Plus d'informations auprès du CCAS au 05.61.08.82.35